



PLUi – Ateliers thématiques

Mobilités

12, 15 et 16 avril 2019



- Faire émerger le **projet politique** à partir du travail engagé dans le diagnostic,
- Pour chaque enjeu dégagé dans le diagnostic du PLUi, le PADD du SCoT, la note d'enjeux de l'Etat, **travailler une rédaction d'objectif à intégrer dans le PADD,**
- Définir, pour certains objectifs, **des principes de déclinaisons au sein de l'armature territoriale,**
- Les objectifs seront appréhendés **de façon transversale en CIM,** pour éventuels arbitrages,
- La déclinaison locale des enjeux sera effectuée lors des **ateliers territoriaux,**
- Les formulations sont des propositions, sur lesquelles **les élus doivent avoir le dernier mot.**

Vendredi 12/04	9h30-12h :	Trame verte et bleue
	13h30-15h00 :	Eau
	15h30-17h :	Agriculture
Lundi 15/04	9h30-12h :	Armature territoriale et démographique
	13h30-15h00 :	Habitat
	15h30-17h :	Mobilités
Mardi 16/04	9h30-12h :	Economie
	13h30-15h00 :	Tourisme
	15h30-17h :	Commerce

Art. L151-5 du code de l'urbanisme :

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, **les transports et les déplacements**, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain [...] »

Programme de l'atelier

- 1. Proposer des alternatives à la voiture individuelle pour les déplacements longue distance**
2. Promouvoir les mobilités douces pour les déplacements courte distance
3. Organiser le stationnement et l'intermodalité

- Un territoire dont l'accessibilité, malgré l'A75, est **très inégale**, est accentuée par la saisonnalité,
- Une **dépendance marquée à la voiture individuelle**, amplifiée au sud par le ratio emplois/actifs fortement déficitaire : limiter la dépendance (via l'armature territoriale, démographie) et proposer des alternatives,
- Des services de **transports en commun** à conforter,
- Accompagner et développer le **co-voiturage** et l'autopartage,
- Profiter du développement du numérique pour limiter les déplacements.

- Reprendre (afficher) les **objectifs de l'étude mobilités PCH** :
 - Améliorer la desserte Lodève-Le Caylar, Lodève-Gignac et Lodève-Clermont,
 - Développer l'offre vers les pôles extérieurs (Millau, Béziers, Pézenas, Bédarieux), pour équilibrer le territoire,
 - Favoriser l'implantation de nouveaux arrêts (desserte PRAE...),
 - Proposer une offre de transports collectifs touristiques,
 - Mettre en place un car à haut niveau de service vers Montpellier.

- Conforter les **lignes régulières** de bus existantes (Hérault Transport),
- Conforter le **transport à la demande** (La Draille), notamment comme solution de rabattement pour les personnes isolées,
- Lien avec l'armature territoriale et l'objectif de conforter les polarités du territoire.
- **Privilégier l'urbanisation dans les secteurs les mieux desservis** (prévoir des densités renforcées).

- **Amplifier la pratique du covoiturage :**
 - Créer/améliorer la capacité des aires de covoiturage aux abords de chaque échangeur de l'A75 : Le Caylar, Soubès, Lodève, Le Bosc,
 - Aménager les aires de co-voiturage (signalétique, accès, sécurisation).

- **Accompagner le développement des autres pratiques :** auto-stop organisé (points d'arrêts auto-stop), autopartage (stationnement)...

- **Privilégier l'urbanisation dans les secteurs les mieux desservis**
- **Encourager la pratique du télétravail** (limiter les déplacements, atout pour le bassin d'emploi) : des lieux dédiés à mettre en place (Le Caylar, Lodève, Le Bosc ?)
- **Encourager la pratique de la télémédecine**

1. Proposer des alternatives à la voiture individuelle pour les déplacements longue distance
- 2. Promouvoir les mobilités douces pour les déplacements courte distance**
3. Organiser le stationnement et l'intermodalité

- Un territoire présentant un **potentiel assez limité par la géographie physique et humaine pour le vélo** (pentes) **et la marche à pied** (faibles densités, dispersion), à l'exception de Lodève et des centres villages,
- Un **maillage de modes actifs souvent insuffisant**, avec notamment de nombreuses discontinuités (carrefours, traversées de voies ou de cours d'eau...),
- Des centralités à réaménager en faveur des **mobilités douces**.

- **Adapter la voirie aux mobilités douces :**
 - Définir des continuités douces à l'intérieur de toutes les enveloppes urbaines (partage de l'espace et de la voirie publiques, identification des ruptures de continuités...),
 - Accompagner par une signalétique spécifique aux mobilités douces,
 - Pacifier les mobilités dans les hypercentres : partage de la voirie, encouragement des zones 30/20,
 - Partager les voiries secondaires stratégiques au profit du vélo,
 - Aménager une liaison douce Lodève-Clermont l'Hérault (reprise étude mobilités PCH)

- **Greffer les mobilités douces aux circuits touristiques** cyclables ou pédestres :
 - GR/PR : abords et traversées de villages, accès aux grands sites...
 - Voies vertes : enjeu sur le territoire avec l'ancienne ligne qui arrive au Bosc et la ligne de la vallée de l'Orb : développer et créer des connexions,
- **Greffer les mobilités douces aux continuités écologiques**
- **Accompagner le développement de la pratique** (services de location, commerces spécialisés...)

- **Améliorer la capacité de stationnement vélo**
 - aux abords des équipements,
 - dans les opérations d'habitat significatives,
 - Envisager dans certains cas des stationnements couverts et sécurisés.



1. Proposer des alternatives à la voiture individuelle pour les déplacements longue distance
2. Promouvoir les mobilités douces pour les déplacements courte distance
- 3. Organiser le stationnement et l'intermodalité**

- Un **stationnement « encombrant » et peu fonctionnel** sur les espaces publics les plus stratégiques,
- Une faible gestion du stationnement longue / courte durée,
- Des difficultés perçues et réelles d'**accès aux commerces** de proximité,
- Des difficultés liées au **civisme** (voitures ventouses, non respect des emplacements, stationnement gênant ou dangereux, épaves ...)

- **Dissociation et gestion de la fluidité :**
 - Espaces centraux : stationnement pour les commerces (courte durée) / résidentiel (ayants-droits)
 - Espaces périphériques : stationnement moyenne et longue durée, travailleurs, commerçants...

- **Mutualisation et gestion :**
 - Stationnement résidentiel / activité / équipements
 - Co-voiturage / commercial (ex. grandes surfaces).

Enjeu de partage des espaces publics centraux



Enjeu de mise en valeur du patrimoine
et des logements



- **Assurer un stationnement de longue durée** suffisant en nombre et qualitatif (aménagement, sécurisation),
- **Fluidifier le stationnement de courte durée** (accès aux commerces et aux équipements),
- **Lorsque envisageable, mutualiser le stationnement :**
 - Stationnement résidentiel / activité / équipements
 - Co-voiturage / commercial (ex. grandes surfaces).
- Assurer les **derniers mètres de liaison parcourus à pied** entre stationnement et destination (fléchage, sécurisation, confort...).
- Sur espaces/publics et privés, demander une **qualité paysagère et environnementale** aux espaces de stationnement (plantations, non-imperméabilisation...).

- Sur les espaces centraux/patrimoniaux :

- Limiter le stationnement longue durée,
- Conserver les places existantes dans les parcelles privées, mais limiter les contraintes nouvelles de stationnement pour l'habitat,
- Prévoir une capacité suffisante (sur espaces publics périphériques) pour assurer le stationnement

- Sur les quartiers résidentiels (lotissements) :

- Assurer le stationnement sur les parcelles privées
- Limiter les places publiques (visiteurs...)

- Une **intermodalité peu présente** et qui se fait pour certains actifs travaillant à l'extérieur hors du territoire (parkings-relais de Montpellier),
- Enjeu de gestion du stationnement et de **lien entre stationnement et derniers mètres parcourus à pied** (fléchage, sécurisation, confort...),
- En lien avec le co-voiturage, identifier les besoins et **possibilités de stationnement aux abords d'arrêts de car** stratégiques ?

- Accompagner la création de deux **pôles d'échanges multimodaux** (stationnements avec borne recharge, box vélo, service de location/réparation) :
 - Lodève
 - Le Caylar
- En lien avec le co-voiturage, identifier les besoins et **possibilités de stationnement aux abords d'arrêts de car** stratégiques
- Accompagner le développer le **transport des vélos dans les autocar** (arrêts adaptés),
- Améliorer le **lien entre stationnement et derniers mètres parcourus à pied** (fléchage, sécurisation, confort, accessibilité...),

Enjeu de fonctionnalité et d'intégration
paysagère aux abords des sites touristiques
les plus fréquentés :
Musée de Lodève, Grotte de Labeil, Lac du
Salagou, Cirque de Navacelles...



Un stationnement qui surcharge en période
de pointe le stationnement urbain/villageois

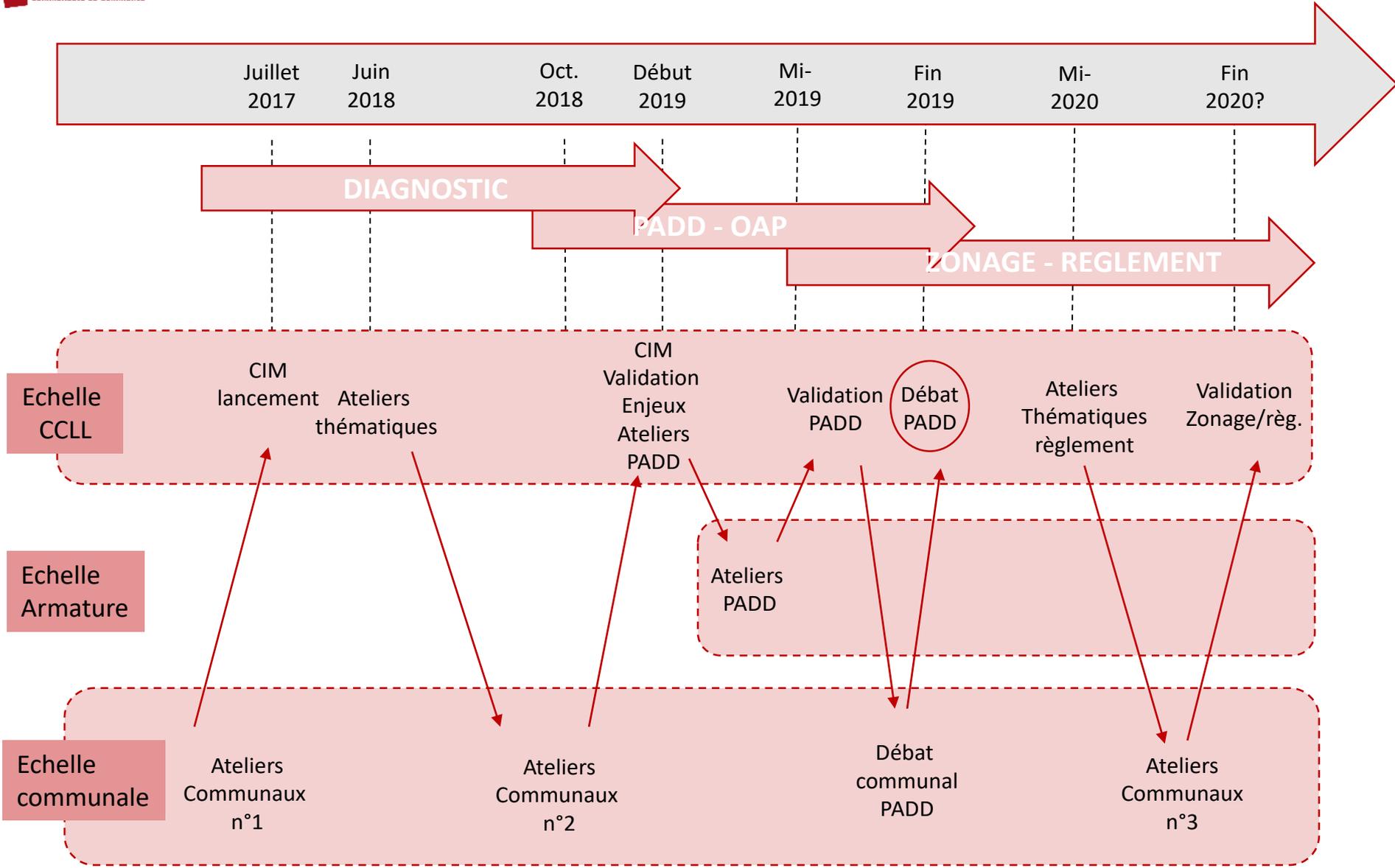
- **Améliorer l'accessibilité aux sites touristiques majeurs :**
 - voirie,
 - transports en commun,
 - boucles cyclables

- **Améliorer la qualité et la fonctionnalité de stationnement :**
 - emplacements pour personnes à mobilité réduite,
 - capacité suffisante,
 - sécurisation,
 - dissociation entre les usages (camping-cars...),
 - stationnements pour les deux-roues motorisés ou non motorisés,
 - Intégration paysagère.

- **Améliorer le cheminement du stationnement au site touristique**

- **Prévoir des parkings dédiés pour les randonneurs**

- **Mai : production d'un Pré-PADD au sein de la CCLL**
- **20/06 : CIM de travail sur le pré-PADD et de préparation des ateliers territoriaux**
- **Fin juin : Ateliers territoriaux par catégories de communes (dates en cours de validation),**
- **Juillet : Validation d'une V1 de PADD par la CCLL,**
- **Fin juillet : diffusion du PADD aux communes avant débat.**



Merci pour votre attention !